

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26/05/2008 A SAINT ANDRE EN MORVAN

Etaients présents :

Robert SAUTEREL, Michel PETETIN (Bazoches), Fabien BAZIN, Hélène PINGUET, Jean Marc BOURGEOT (Lormes), Yves GIRARDOT, Patrice GRIMARDIAS (Chaloux), Jean-Sébastien HALLIEZ, Michel RICHARD, Dominique MADJANSKI (Brassy), Jean-Claude JACQUINOT, Philippe DAUVERGNE (Marigny L'Eglise), Michel NICOT, Christelle JEANNIN (St Martin du Puy), Thomas PLOUVIN, Bernard PLEUTIN (Empury), Jean MORIN, Fabien BUSSY, Lucienne BIARDOUX, (Dun Les Places), Daniel GRANGER, Odile RAPPENEAU (St André), Jean Marie DESVEAUX, Maurice THEVENIN (Pouques Lormes).

- Le compte rendu du dernier conseil communautaire est adopté.

Réorganisation du travail à la CCPM :

Trois nouveaux agents travailleront pour la CCPM :

- Suite au départ de Claire PICARD, secrétaire générale de la CCPM depuis 4 ans et demi, Justine BOUTEILLE a été recrutée. Un appel à candidatures a été lancé, les membres du jury ont entendu plusieurs candidats. Des candidats expérimentés se sont présentés mais leurs prétentions semblaient disproportionnées. Le jury a alors décidé d'embaucher un jeune. Le poste sera mutualisé avec la mairie de Lormes. Le travail effectif de Justine BOUTEILLE pour la CCPM est porté à 19h30, une convention la mettant à disposition de la commune de Lormes pour 19h30 également, moyennant remboursement.

- Afin d'accomplir les tâches telles que l'exécution des budgets et la comptabilité courante, une secrétaire comptable qui a de l'expérience sera recrutée. Agnès HENRY, qui travaille actuellement sur trois collectivités va demander sa mutation à la commune de Pouques-Lormes, celle-ci prendra effet dans trois mois. Jusqu'en septembre, Agnès HENRY travaillera 4 heures hebdomadaires à la CCPM les mardis après midi, lorsqu'elle aura obtenu sa mutation elle passera à 12 heures hebdomadaires.

- Un agent de développement touristique a été recruté par l'office de tourisme. Marielle BONNET sera chargée du suivi des projets touristiques du canton et de leur réalisation, de l'animation des commissions de travail, du montage des dossiers de subventions. Elle sera présente à la CCPM les jeudis à raison de 7 heures hebdomadaires.

Horaires de permanence à la CCPM :

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H00					
9H00	Orange	Orange	Purple	Orange	Orange
10H00				Green	
11H00		Purple	Purple	Green	
12H00					
13H00	Orange	Orange		Orange	Orange
14H00		Cyan	Cyan	Purple	Cyan
15H00			Cyan	Green	
16H00				Green	
17H00		Cyan	Cyan	Purple	Cyan
18H00					

Orange Sylvie GACON, agent administratif, 21 h

Purple Agnès HENRY, secrétaire comptable, 12h

Green Marielle BONNET, agent de développement touristique, 7h

Cyan Justine BOUTEILLE, secrétaire générale, 20h

Les objectifs de cette réorganisation :

Cette réorganisation se veut orientée vers le partage et la diffusion d'information au sein des différentes structures. Elle décroisonnera le travail et permettra une meilleure coordination pour les projets menés au sein de la CCPM.

Opération Collective de Modernisation du Commerce , de l'Artisanat et des Services (OCMACS)

La communauté de communes a lancé en février 2008 un appel à projet afin d'identifier un bureau d'études qui soit en mesure de réaliser une étude de faisabilité préalable à une OCMACS.

Au terme de la consultation, onze candidatures ont été reçues, elles ont été étudiées par un jury composé de chefs d'entreprises et d'élus. Suite à cette phase de présélection, trois cabinets ont été entendus pour exposer le 2 juin 2008 devant le jury leurs méthodes de travail, et de collecte d'information.

Les trois cabinets qui seront auditionnés sont : Cibles et Stratégies, Cercia, Transprest.

Le président propose à l'Assemblée de déléguer au bureau le pouvoir de sélection du cabinet et de ne pas avoir à attendre le prochain conseil communautaire pour lancer l'étude. La proposition est acceptée par le conseil.

Etude Immobilière et Foncière du Pays Nivernais Morvan :

Le pays Nivernais Morvan a diligenté une nouvelle étude. Elle permettra de savoir précisément quelles sont les opportunités foncières sur le canton au delà de 100 m² de terrain. Suite à ce travail de recensement, le Bureau d'études ASTYM doit proposer des pistes d'investisseurs. Cette étude ne coûte rien à la Communauté de Communes des Portes du Morvan, elle est financée par la chambre de commerce et le contrat de revitalisation du bassin d'emploi de Château Chinon (7 cantons du pays Nivernais - Morvan)

Boulangerie de Dun-les-Places :

La boulangerie de Dun-les-Places a trouvé un repreneur, elle s'appelle madame BORDNER. Elle reprendra avec son compagnon, le fond de commerce de la boulangerie de monsieur et madame FOUET à partir du 1^{er} juillet 2008. Le bail commercial existant sera repris dans les mêmes conditions (3/6/9 à compter du 1^{er} juillet 2008) . Il sera révisé à partir de cette date selon l'indice du coût de la construction.

Local 48 route d'Avallon :

Le local sera loué à partir du mois de juin par l'entreprise Créative Sticker représentée par M. THEPAULT. La CCPM a racheté le matériel de l'ancienne entreprise, elle propose de le céder à la nouvelle en établissant une convention de location vente de matériel pour un montant de 598 euros TTC par mois pendant 2 ans à partir du 1^{er} septembre. Le montant du loyer est porté à 250 euros TTC par mois.

Dentiste sur Lormes :

Cela fait un an qu'un chasseur de tête co-financé par la CCPM, l'hôpital local et le pays nivernais Morvan recherche un nouveau dentiste pour remplacer M. RAFFOUR parti à la retraite. Sept dentiste ont été rencontrés, dont un qui arrive de Los Angeles et qui semble très intéressé pour la reprise du cabinet. Il s'appelle Radu SUCIU, il a 40 ans. Le docteur RAFFOUR a donné son matériel, l'hôpital local a procédé à sa révision, la commune de Lormes a apporté une aide au démarrage. Pour la location de son bien, le docteur RAFFOUR préfère que ce soit la Communauté de Communes qui se

porte locataire. Considérant que la santé relève de l'intérêt communautaire pour garantir aux habitants du canton une offre de soins satisfaisante, le président de la CCPM propose de se porter locataire et de sous louer le bien au docteur SUCIU qui serait opérationnel dans les 15 jours à venir.

Multiservice de Marigny l'Eglise :

Un bail commercial sera signé dans les prochains jours avec madame Karine PERGUET afin de lui permettre d'entamer ses démarches auprès de la chambre de commerce. Le bail locatif sera signé en juillet. Les travaux sont en cours d'achèvement.

Construire des logements neufs sur le canton : présentation du programme « Village avenir » :

Le territoire fait face à une forte demande de logements locatifs. L'offre de logement est inadaptée sur le territoire de la CCPM. Un nouveau programme « Village avenir » proposé par le Conseil Régional de Bourgogne apporte une aide aux communes qui désirent évaluer leurs potentialités foncières et offrir des opportunités de location soit en réhabilitant des anciens logements, soit en construisant avec des investisseurs publics ou privés.

Un des avantages de cette opération c'est l'aide au financement d'une étude « Plan Local d'urbanisme » (PLU) ou « Carte Commune ».

Ces études permettraient en outre à la commune de se réapproprier de son foncier en le maîtrisant et de pouvoir planifier son développement tout en prenant en compte les aspirations individuelles actuelles.

Le président évoque la possibilité de mener cette étude à l'échelle intercommunale et de permettre aux communes qui le désirent de se munir d'un plan d'urbanisme.

Le conseil de communauté décide de lancer une consultation pour un cabinet d'études qui sera chargé d'établir un diagnostic territorial préalable à la planification, d'identifier et d'accompagner les dynamiques locales du point de vue de l'habitat et d'étudier et de chiffrer la faisabilité des opérations d'aménagement pour chaque commune.

Mobilisation des Fonds de Développement des Territoires (FDT) pour aider les initiatives du canton de Lormes :

Le président de la CCPM présente le FDT, enveloppe du Conseil général qui permet de soutenir les initiatives locales. Le comité de développement a procédé au recensement des projets.

Le montant mobilisé en première année a été de 35 642 euros. Le montant maximum mobilisable en 2^{ème} année est de 100 913, 57 euros.

Proposition de programmation FDT (2ème année)						
		Maître ouvrage		Budget total	Demande FDT	%
1.9	Aménagement d'un télécentre dans les locaux vacants de la mission numérique	CCPM	HT	86490	16912	19,55
1.14	Création d'un guide de l'habitant / guide d'accueil des nouveaux arrivants	CDCL	TTC	5740	4592	80,00
2.1	Soutien au développement d'activités au sein des hébergements / location de vélos	Commune de Lormes	HT	8380	2514	30,00
2.11	Entretien des chemins de randonnées pédestres et VTT	CCPM	TTC	7230	5061	70,00
2.12	Entretien des équipements sur le Chalaux et sur la Cure / passerelle piscine à big	CCPM	HT	2000	1400	70,00
2.15	Accueil de manifestations sportives de haut niveau / communication champ.UNSS	CCPM	TTC	1872	1310	69,98
2.18(1)	Amélioration des outils de communication de proximité / brochure de Lormes	CCPM	TTC	1750	1225	70,00
2.18(2)	Amélioration des outils de communication de proximité / équipements Bazoches et Dun	CCPM	HT	1140	798	70,00
2.22	Signalétique touristique	CCPM	HT	13050	10440	80,00
3.3	Découverte artistique et culturelle / projet cirque	AASSL	TTC	6820	3000	43,99
6.3(1)	Soutien aux associations culturelles / communication du spectacle "Rrr quelle époque"	Compagnie du Globe	HT	3200	2500	78,12
6.3(2)	Soutien aux associations culturelles / programmation d'automne de Clin d'œil	Clin d'œil	TTC	7100	2500	35,21
6.3(3)	Soutien aux associations culturelles / communication du festival de la chanson	Festival de Lormes	TTC	8000	2500	31,25
6.3(4)	Soutien aux associations culturelles / location de matériel pour les Fêtes de Vauban 2008	CDCL	TTC	9200	4000	43,48
6.3(5)	Soutien aux associations culturelles / sonorisation des concerts des Nuits musicales	Nuits musicales B.	TTC	4000	2500	62,50
6.3(6)	Soutien aux associations culturelles / animations 30ème anniversaire	Cornité fêtes PL	TTC	7000	2500	35,71
6.3(7)	Soutien aux associations sportives / location de matériels Chalaux 2008	Pagayez Morvan	TTC	12910	2000	15,49
6.3(8)	Soutien aux associations culturelles / "migrations morvandelles", ateliers musique	Aînés ruraux de Lormes	TTC	7200	2000	27,78
6.4	Aide à l'achat et à la mutualisation d'équipements culturels / achat groupé d'un parquet	CCPM	HT	11370	5000	43,98
6.6	Développement de la bibliothèque intercommunale, par l'achat de mobilier et de livres	CCPM	TTC	1500	1200	80,00
6.8(1)	Aide à l'achat et à la mutualisation d'équipements sportifs / buvette Pré de France	AMB	TTC	1504,76	1203	79,95
6.8(2)	Aide à l'achat et à la mutualisation d'équipements sportifs / tente "vit'abri"	CCPM	HT	2238	1790	79,98
6.9	Edition du journal intercommunal "les Echos du développement"	CDCL	TTC	10240	8192	80,00
6.11	Edition de deux plaquettes semestrielles culturelles	CDCL	TTC	8500	6800	80,00
6.12	Animation de la nouvelle version du site www.morvan-des-lacs.com	CDCL	TTC	3000	2000	66,67
					93937	

Point sur les projets touristiques :

Michel PETETIN présente les projets en cours :

- Aménagement d'une piste VTT sur la forêt de Breuil :

Un accord a été trouvé avec l'ONF, une convention devrait être signée avec cette structure pour pouvoir jouir de terrains sur la forêt de Breuil. Des travaux d'aménagements sont prévus à hauteur de 50 000 euros, financés à 80%.

- Site d'escalade à Narvau :

Le projet est en cours, les roches sont en train d'être nettoyées.

- Parcours ecopagayeur :

Le texte des audio guides sont en cours de révision.

Questions diverses :

Emprunt :

Même si son budget est équilibré, la CCPM est confrontée à des problèmes de trésorerie, les fonds européens que nous avons sollicités pour le multi service à Marigny l'Eglise tardent à être accordés. Par ailleurs, la CCPM a demandé à plusieurs banques d'établir des devis de prêt qui concernent l'autofinancement de ce projet. Dexia propose la meilleure offre pour un montant de 140 000 euros sur une durée de 19 ans et 7 mois avec un taux fixe à 4.88%.

Embauche d'un vacataire :

Afin de remplacer Claude BEAUCHET en arrêt maladie, le Président propose d'employer un vacataire pour une durée déterminée de trois mois.